



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE DE NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL (ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER)

Arras, le 2 mai 2023

Par arrêté du 27 avril 2023, les électeurs de la commune de Neuville-sous-Montreuil sont convoqués **le dimanche 18 juin 2023 et en cas de second tour le dimanche 25 juin 2023**, en vue de compléter le conseil municipal (4 sièges à pourvoir).

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer :

Pour le 1^{er} tour de scrutin : du jeudi 25 mai 2023 au mercredi 31 mai 2023 inclus de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 16h0, ainsi que le jeudi 1^{er} juin 2023 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Les candidats inscrits au premier tour de scrutin sont d'office inscrits au second tour de scrutin si celui-ci est nécessaire.

Pour le 2nd tour de scrutin : le dépôt des candidatures n'est ouvert que si au premier tour de scrutin le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Dans cette hypothèse, le dépôt des déclarations de candidature aura lieu du lundi 19 au mardi 20 juin 2023 inclus de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)